SELON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'IBC

Les négociations pour la libération du *Blida* risquent d'être longues

Le directeur général d'International Bulk Carriers (IBC), filiale du groupe Cnan, M. Mansouri, a indiqué, hier, qu'un contact a été établi, la semaine dernière, avec le vraquier Blida qui, selon notre interlocuteur, se trouve actuellement au nord de Mogadiscio, dans les eaux somaliennes. «J'ai moi-même parlé avec un officier qui m'a assuré de la bonne santé des 17 marins algériens», a déclaré M. Mansouri, précisant que l'affréteur du navire Liddarrow est, de son côté, en contact avec les pirates somaliens.

Photo : DR

Le vraquier le *Blida*.

F.-Zohra B. Alger (Le Soir) - Toutefois, le premier responsable d'ABC explique que les négociations n'avancent pas en raison de l'attitude des pirates qui, selon notre interlocuteur, imposent un rythme lent aux discussions sur la situation du navire.

«Au vu du nombre important des navires qu'ils retiennent, ils semblent penser que le règlement de l'affaire du *Blida*, un des derniers navires à avoir été capturés, n'est pas urgente. Ils nous laissent donc mijoter», soulignera-t-il, tout en précisant, que le contact a été établi avec un officier en second du navire.

«Nous avons évoqué des problèmes techniques concernant l'état du navire, mais aussi la situation des marins algériens. Ces derniers, selon l'officier, sont en bonne santé et n'ont pas subi de maltraitance. Toutefois, nous pouvons deviner que leur moral ne puisse être au beau fixe. Je tiens aussi à saluer l'attitude des familles qui font preuve de patience. Nous les tenons régulièrement au courant de la situation.» Selon ce responsable, la cellule de crise installée au ministère des Affaires étrangères depuis la prise d'otage du navire, le 1er janvier dernier, se réunit régulièrement pour analyser le développement de la situation.

Le vraquier *Blida* a été victime d'une attaque de pirates somaliens en haute mer, à 150 milles nautiques au sud-est du port de Salaleh, dans le sultanat d'Oman, alors qu'il se dirigeait vers Mombasa, au Kenya. A bord du navire se trouvent 27 membres d'équipage de différentes nationalités, dont 17 Algériens. Actuellement, et selon les forces internationales, les pirates somaliens détiennent 27 navires et 600 marins en otage. Pour ce qui est du payement de rançon, la partie algérienne s'est exprimée par le biais du ministère de la Justice qui a affirmé que «l'Algérie adoptera la position qu'elle a défendue jusque-là, criminalisant le payement des rançons aux criminels et aux kidnappeurs».

F.-Z. B.

17 ALGÉRIENS OTAGES DANS LES MERS SOMALIENNES

Indifférence ? Impuissance ? Oubli ?

Par Zineddine Sekfali, ancien ministre

Un compatriote vivant à l'étranger observait récemment que les télévisions françaises consacraient régulièrement dans leur journal de 20h, au moins une minute, pour rappeler aux Français que 8 de leurs concitoyens sont encore retenus en otages, en Somalie, en Afghanistan et quelque part dans le Sahel africain ; par contre, remarquait-il, nos médias – écrits ou télévisés — ne soufflent mot sur les 17 Algériens enlevés il y a quarante-cinq jours, par des pirates au large de la Somalie. Personne n'ignore, du reste, que chaque fois qu'un rapt de Français a lieu, les autorités françaises établissent des contacts avec les ravisseurs, par divers canaux officiels ou parallèles. Il est plus que probable aussi que des tractations, directes ou indirectes, ont lieu en vue d'obtenir la libération des ces huit otages. Tout le monde sait en outre que plusieurs otages français enlevés entre le Golfe d'Aden et l'océan Indien ont été libérés par des commandos de l'armée française. Mais il est malheureusement exact que, s'agissant de l'affaire des otages séquestrés à bord du vraquier *le Blida*, les Algériens n'ont eu droit qu'à des informations d'une légèreté désolante.

En effet, qu'a-t-on «appris» à propos de ce rapt commis contre des Algériens ? D'abord, qu'on a mis en place deux «cellules de crise» dans deux départements ministériels, pour suivre l'évolution de cette grave affaire et pour agir, dans toute la mesure du possible, en vue de la libération des otages algériens. Deux cellules pour une même crise, cela paraît d'une opportunité discutable : une seule cellule, comprenant à la fois des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère des Transports et éventuellement des services de sécurité serait amplement suffisante et sans doute plus efficiente. Peu de temps après, un responsable algérien a cru devoir déclarer que l'on ne savait pas encore où se trouvait exactement le navire détourné. Or, il suffit pour le savoir de s'enquérir auprès du commandement de la force opérationnelle dite «Atlante» qui dispose dans cette zone infestée de pirates d'une quinzaine de navires de guerre et de quatre à cinq avions. Cette force a précisément reçu mandat de la communauté internationale de surveiller la zone, de protéger les navires marchands qui y naviguent, et en cas de besoin, d'intervenir pour prévenir ou faire cesser tout acte de piraterie.

On apprenait, par ailleurs, que la société IBC, qui semble être l'armateur et le fréteur du *Blida*, a une autre cellule de crise ; il paraît que c'est à son niveau que les contacts et les négociations se font. Mais c'est par «la diplomatie ukrainienne», car il y a des Ukrainiens parmi les séquestrés, qu'on a eu les premières bonnes nouvelles sur nos otages ! Ce fut ensuite, par le biais du P-dg de IBC que nous parvinrent d'autres nouvelles censées être rassurantes. Car nous devinons aisément que les marins algériens détenus par de redoutables pirates ont des familles aux besoins desquels ils subviennent et qu'en fait, ils sont en train de vivre, eux-mêmes, comme leurs familles qui savent qu'ils sont entre les mains de dangereux criminels, des moments très difficiles.

Les pirates n'agissent, aujourd'hui comme jadis, qu'à des fins lucratives. Piraterie et rançon marchent de pair ! Personne à cet égard ne peut ignorer que les rapts avec demande de rançon ne s'achèvent de manière heureuse que de deux manières : l'une, par l'élimination parfois physique des auteurs du rapt, et l'autre, par le versement de la rançon exigée. Dans les deux cas, les opérations sont difficiles et aléatoires. Il est de plus certain qu'il est impossible de faire admettre aux parents, épouses et enfants des séquestrés, qu'on ne peut rien entreprendre pour libérer ces derniers. Même, en effet, si certains admettent que payer des rançons à des pirates ou à des terroristes, c'est d'une certaine manière leur donner des moyens de commettre d'autres crimes, il restera toujours, sinon des remords, un sentiment amer de regret, quand l'issue est fatale pour les personnes séquestrées. Ne jamais payer, par principe, de rançon est assurément une décision très lourde. La sagesse voudrait que l'on ne décide qu'au cas par cas. Il y a dans cette affaire dix-sept personnes et, donc, au moins dix-sept familles concernées : cela fait trop de situations dramatiques.

Et puis, que pourrait-on dire à ces familles si les autres marins non algériens sont libérés sains et saufs, après versement d'une rançon ? Il serait en outre judicieux de s'assurer avant de décider de quoi que se soit que les Etats qui ont des nationaux séquestrés acceptent ou non de verser des rançons. Les pays anglo-saxons et les Etats-Unis d'Amérique en tête n'acceptent jamais, dit-on, de payer des rançons. Qu'est-ce qui le prouve ?

Les États-Unis versent des «primes» parfois considérables aux informateurs et «chasseurs de primes» : n'est-ce pas là un moyen détourné mais aux conséquences proches du paiement d'une rançon ? Les Américains ne négocient jamais avec les terroristes, affirme-t-on aussi. C'est vrai et faux à la fois : les autorités américaines ne négocient jamais directement avec des terroristes, mais il arrive qu'elles négocient par personnes interposées qui peuvent être des personnes privées étrangères. Rappelons, enfin, que les États-Unis ont dans cette zone une véritable armada qui protège avec efficacité leurs navires marchands.

S'agissant de la manière de réagir de nos pouvoirs publics à propos de ce rapt dont sont victimes des Algériens, deux questions se posent. La première est : pourquoi n'engage-t-on pas de poursuites pénales ? Nos juridictions sont pourtant compétentes pour connaître des crimes et délits commis, même en haute mer, sur des navires algériens : notre législation pénale est sans ambiguïté sur ce point. Nos juridictions sont d'ailleurs d'autant plus compétentes, si je puis dire, que les victimes sont des Algériens. Engager des poursuites signifie ouvrir une instruction qui permettra à un juge d'envoyer des commissions rogatoires à ses collègues somaliens et à d'autres services qui ont la possibilité, même si cela paraît difficile, d'identifier les pirates. La deuxième question est : n'avons-nous réellement aucune prise sur les évènements ? Serions-nous démunis de tout moyen d'investiguer sur place, dans cette région ? Pourtant, un câble diplomatique destiné au Département d'Etat américain et diffusé par WikiLeaks révèle que l'Algérie soutient le gouvernement somalien dans sa lutte contre les «shebab», et lui fournit du matériel de guerre. N'y a-t-il pas là une sorte d'ouverture qu'il conviendrait de sonder et d'exploiter ?

La vie de dix-sept Algériens et l'avenir des leurs se jouent près des côtes somaliennes. La vie de ces travailleurs innocents n'a pas de prix. Leurs familles méritent qu'on s'y intéresse et qu'on leur évite le pire. Est-ce trop demander que de vouloir savoir si l'affaire est suivie au quotidien par les autorités compétentes et quelles mesures concrètes sont prises pour la sauvegarde de ces concitoyens ? A quoi faut-il imputer ce silence autour de cet acte de piraterie ? A l'indifférence ? A l'impuissance ? A un simple oubli ? Ou à cette bien fâcheuse culture du secret qui sévit chez nous et qu'on résume en ces mots : «Circulez, y a rien à voir» ?

Z. S.